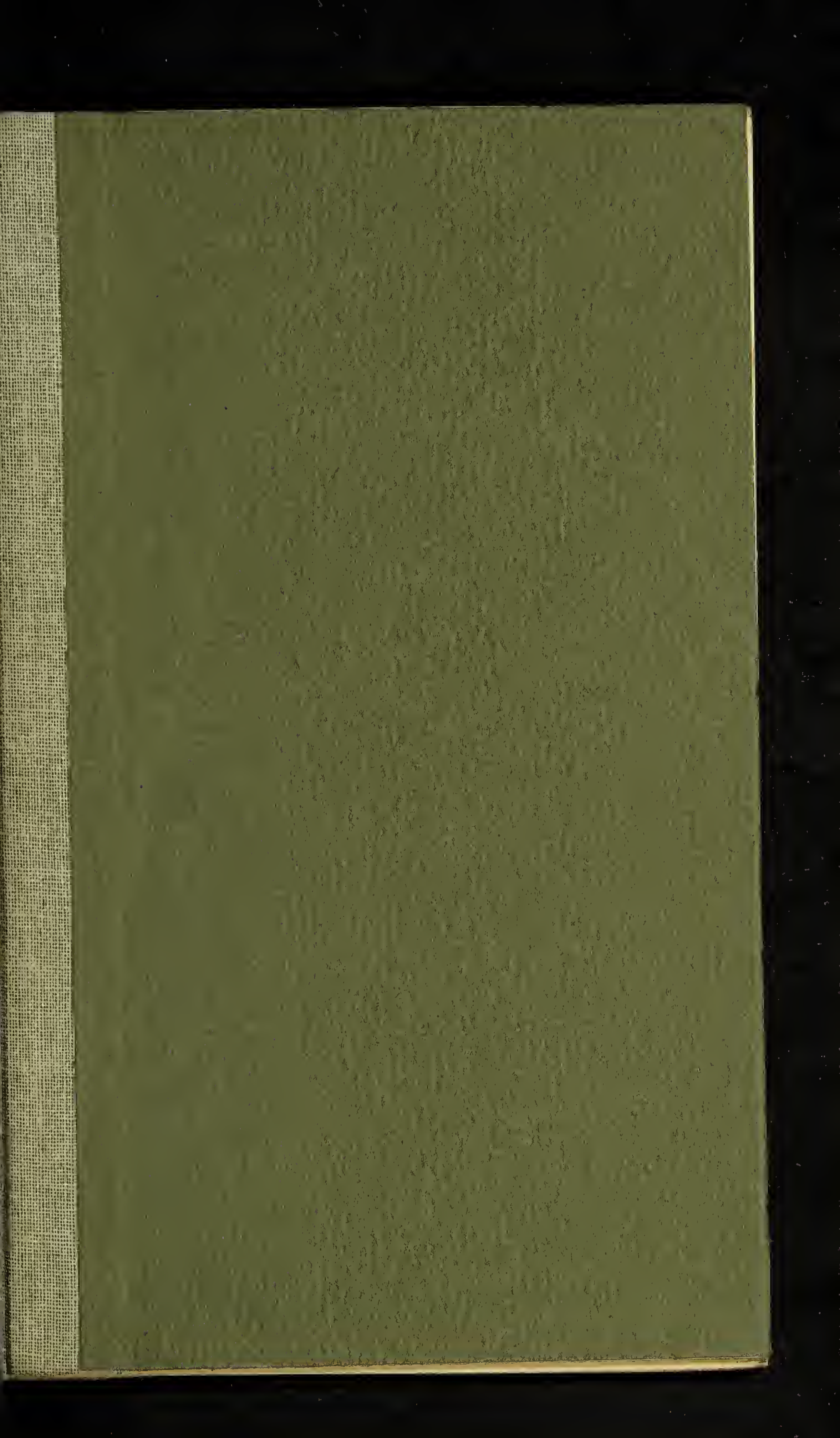


5.

61 2

LES OBSEQVES ET FVNERAILLES DE M. Guillaume.

ENSEMBLE LE DEbat interuenus en ses pompes funebres, faictes le troisiéme iour d'Octobre 1618. en l'Eglise sainct Grmain de l'Auxerroys.

Le tout recueilly par le Baron de la Fæneste.



A PARIS,
Pour IOSVE' CHEMIN, rue S. Iacques, au Chesne verd.
M. DC. XVIII.

LES OBSEQVES & funerailles de M. Guillaume,

Ensemble le debat interuenu en ses pompes funebres, faictes le troisiéme iour d'Octobre 1618 en l'Eglise sainct Germain de l'Auxerroys.

L'On n'eust si tost apperceu deuant l'huis de M. Philippes, pres le petit Bourbon à Paris en present, le corps de ce grand personnage present, assisté & en-

uironné de Messieurs de sainct Germain de l'Auxerroys, auec trois douzaines de torches, & vne douzaine de gros flambeaux, le tout de cire blanche, que sa mort ne fut si tost publiée & respanduë par toute la ville, auec des regrets, pleurs & lamentations indicibles, & à l'instant accoururent grand nombre de notables: entre lesquels estoient ceux qui disoient ledit sieur estre originaire de leur païs & auoir droict à sa succession, à qui porteroit le sceau & tiendroit les coings du drap mortuaire.

Les Deputez de la ville de Plouuiers se presenterent pour auoir cet honneur, mais à ce furent empeschez par trois des Consuls de Louuiers pres Ville-

Franche en Lionnois, ayanr sa piece de lothie, & entre autres par vn surnommé Nicolas le Marchand, Consul, qui se disoit estre son frere: laquelle pretention fut en mesme temps concertée par Allain le Marchand, dit Chapelle, gouuerneur de l'Isle Louuiers assise derriere nostre Dame de Paris, proche de l'Arsenal. Ledit Alain fils de Christofle le Marchand dit Chapelle, qui representa ausdits sieurs de sainct Germain de l'Auxerroys les tables de son Testament & ordonnance de derniere volonté, par lesquelles ledit sieur auoit recogneu ledit Alain son presomptif heritier, & ses filles qu'il auoit là amenées, qui ploroient amerement, comme

plus de six mil habitans qui le regrettoient & desiroient luy rendre ce dernier deuoir, pour vuider ce litige de preferance, l'on eust desiré auoir l'aduis dudit M. Philippes, mais il auoit quitté & abandonné le corps vn iour deuant pour aller à Nãtueil Oudin requerir quelque continuation de pension, *pendente vita.* A ce Concert aussi se presenterent quelques autres de Louuiers en Normandie, mais ils furent deboutez de leur Requeste, à raison qu'ils n'auoient voulu recognoistre ledit deffunct au voyage que sa Majesté fit dernierement en ladite Prouince, & s'en estoient mesmes rendus indignes, parce que lesdits habitans de ladite ville n'estoient

venus au deuant de sa Majesté pour luy rendre le deuoir & conjouïssance à son ioyeux aduenement en ladite Prouince, Ainsi que l'on voyoit faire à toutes les villes, bourgs, & villages aux enuirons, à processions, croix & bannieres: assistés des Nobles du plat païs: A joindre qu'ils auoient du viuant dudit sieur fait escrire & publier plusieurs libelles diffamatoires, ainsi que s'il eust esté quelque bouffon ou plaisant, comme il appert par les escrits de Monsieur le grand Antidate. Pour ces causes & oy le rapport de Madame Philippes, le deuant fut iugé prouisoirement audit Allain gouuerneur de ladite Isle, & de ce pas le corps dudit sieur fut porté au Cemetiere de

ſainct Innocens par Meſſieurs du Clergé de l'Auxerroys. Vo⁹ euſſiez dit que c'eſtoit le meſme deba qui arriua lors du decez d'Homere.

Septem vrbes certant de ſtyrpe inſignis Homeri,
Smyrna, Rodos, *Colophon, Salamis,* Chios, *Argos, Athinis.*

Ou bien quand Triſtan l'Hermite, ce donneur de collations changea ceſte vie en l'autre : Et doute-l'on encore de preſent qui eſt ce Caton qui a fait ces vers moraux, faute d'auoir de ſon temps decidé ſemblable queſtion, *quæ eſt adhuc ſub iudice.* Allain au retour du funebre, ſaiſi des clefs du cabinet dudit ſieur donna à celuy qui luy a-

uoit defferé cet honneur vn riche tableau, que ledit M. Guillaume auoit fait delineer de son viuant, dans lequel estoit en lettres d'or escrit cet aduis,

Celuy n'est digne de regner,
Qui ne sçait dissimuler ;
Et n'est besoin d'autre science,
Pour maintenir Estat en France.

Il se voit aussi plusieurs traictez dudit sieur dans son cabinet, & entre autres vn qui traitte du moyen de conseruer la personne des grands contre les conspirations, vn autre liure contenant la Refutation d'vne infinité de Discours que l'on a attribué audit feu sieur M. Guillaume, de son viuant, dit que l'on disoit qu'il faisoit lors que feu HENRY LE GRAND,

noſtre bon Roy, le rendoit Commençal le tenoit pour ſon Secretaire *à latere*, comme les diſcours d'Eueſque Lay, de tenir ſa piece, le diſcours de la piece de Botris, de Chencris, du petit Vernicet, à ne manger iamais qu'vne fois le iour vne orenge, vne noix, à ſe tenir deſaſtanaſique, icque, à ſe garder de l'encadeuerture, à ne jetter iamais piece à terre, à anars à tout bouffarts, & d'autres telles næn ies. Autre liure contenant la refutation des Diſcours de Mabrian, des quatre fils d'Emon, du Cheualier de la Table ronde, & d'Oger le Danois. Combien que ce ne ſeroient fables, puis qu'en l'Egliſe & Abbaye ſainct Pheron, pres & joi-

gnant l'Eglise nostre Dame de Sache où leurs corps reposent, & se monstrent encores à vn chacun par grande solemnité & admiration l'espée dudit Oger le Danois, & les ossemens d'iceluy de grandeur gigantée: Desquels discours ledit Allain promet au public faire part, pour par iceux faire voir que ledit feu sieur a esté vn des plus grãds personnages de son temps, sage & fidele, tant enuers le feu Roy son Maistre, que sa sacrée Majesté à present ragnant, & de tout le sang Royal, aagé de quatre-vingts deux ans, que Dieu absolue.

EPITAPHE.

τῆς Εὐσεβείας τὸ στέμμα τὴν ψυχὴν
κοσμεῖ.

AYmez la paix comme moy,
Et soyez fidelle au Roy.
LOVIS *treziesme du nom,*
Tres-Chrestien , Iuste, & tres-
Bon :
I'ay esté soubs son feu pere,
Son fidelle Secretaire:
Passant au moins vn Pater
Donne moy iusques à noster,
Charitable & si tu lis,
Dy donc qui es in cœlis
Comme sanctificetur :
Et ioints auec ce bon heur
Nostre priere Angelique
Qui aux malins fait la nicque.
Posuit mœrens, Mar. L. For.

QVIESCAT IN PACE.

Qui indicat me, dominus est, & subſannabit eos.
Eſto fidelis vſque ad mortem, & dabo tibi coronam vitæ.

Vie en la Mort.

In te & ad te, omnia ſordent.

FIN.

